



Informations pratiques sur la restauration et les bourses

publié le 12/09/2016

Descriptif :

Informations pratiques sur la restauration et les bourses...cliquez sur "Lire la suite de l'article"

Bourses des collèges : les dossiers ont été distribués à tous les élèves. Les familles qui souhaitent faire une demande doivent impérativement ramener le dossier complet avant le 16 octobre 2016.

Self : le collège s'est doté d'un système de carte magnétique, qui permet l'accès au self.

Les élèves externes, qui souhaitent manger ponctuellement doivent demander leur carte au service gestion. Cette carte devra être approvisionnée (paiement en espèces ou par chèque auprès du service gestion).

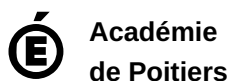
Le prix d'un repas est de 3,55 € ;

En cas de perte ou de détérioration de la carte, elle sera facturée.

Frais scolaires : les tarifs forfaitaires de demi-pension sont les suivants :

- septembre à décembre 2016 : 161,12 €
- janvier à mars 2017 : 130,72 €
- avril à juillet 2017 : 130,72 €

Le paiement des factures trimestrielles s'effectue soit en espèces, soit par chèque, soit par virement bancaire (mis en place par vos soins auprès de votre banque - le RIB du collège sera nécessaire).



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.